

# GARANTIE

A défaut de convention particulière expresse, il incombe à l'acheteur de vérifier que les produits commandés correspondent à ses besoins et à leur destination, l'acheteur étant seul responsable de la conformité des produits à l'usage auquel il les destine. ALUDOOR garantit que ses produits sont conformes à la réglementation et aux normes françaises et européennes en vigueur les concernant, quand elles existent. Dans le cadre des normes ci-dessus rappelées, ALUDOOR garantit ses produits contre tous vices matière, de fabrication et de conception pour une durée de **2 ans** (vingt quatre (24) mois), à partir de la date de livraison.

- Si l'acheteur estimait que le(s) produit(s) livrés étaient entachés de défaut de matière ou de vices cachés, il devra avertir ALUDOOR par écrit, sans délai en précisant la nature et l'étendue des vices allégués et en fournissant tous les justificatifs quant à la réalité de ceux-ci, tel que : numéro de facture, numéro de série du produit, photos, etc....
  - L'acheteur devra laisser toutes facilités à ALUDOOR pour effectuer ou faire effectuer par tout tiers désigné par elle, toutes les constatations qui lui sembleraient nécessaires, et notamment ALUDOOR pourra solliciter à l'acheteur le retour franco de port des produits litigieux aux fins d'analyse.
  - Seule ALUDOOR ou toute personne dûment mandatée par elle pourra effectuer ces contrôles, analyses et vérifications.
  - Il est expressément précisé qu'ALUDOOR ne sera en aucun cas tenue à une indemnisation de quelque nature qu'elle soit ou dommages et intérêts que ce soit du fait des défauts ou des vices entachant les produits vendus par elle.
  - La garantie accordée se borne purement et simplement au remplacement des marchandises reconnues défectueuses dans les conditions où elles ont été vendues à l'exclusion de toute intervention, main d'oeuvre, indemnité de remplacement et de déplacement.
- Pour un usage **Industriel**, une garantie de bon fonctionnement est assurée par ALUDOOR pour une période de **1 an**. Dans cet environnement, la période de garantie concerne l'ensemble des composants de la porte que ce soit les motorisations et pièces détachées. La mise en place d'un contrat d'entretien auprès de votre installateur professionnel est fortement conseillée.

- Pour un usage **Résidentiel**,

## Détails de la Garantie sur les composants / pièces détachées / motorisations du produit pour un usage Résidentiel\* :

	Porte sectionnelle Plafond	Porte sectionnelle Latérale	Porte Battante
Panneaux Sandwich Acier	Voir <b>Annexe 1</b>		
Laquage des Panneaux Sandwich Acier			
Laquage Profils Alu pour Porte Battante	/	/	Voir <b>Annexe 2</b>
Câbles de Levage	10 ans	/	/
Charnières, Supports, Roulettes, Paliers	10 ans	10 ans	/
Hublots	Voir <b>Annexe 3</b>		
Rails de guidage	10 ans	10 ans	/
Ressorts de Traction	10 ans	/	/
Ressorts de Torsion	10 ans	/	/
Serrure, Barillet, Crémone, Ferme Porte, Verrou	1 an	1 an	1 an
Tambours de levage	10 ans	/	/
Motorisation SOMFY	Voir <b>Annexe 4</b>		
Motorisation SOMMER			
Motorisation NICE			
Motorisation LIFTMASTER			
Sécurité Portillon (radio ou filaire)	3 ans***	3 ans***	/

\*\*\*(hors piles, accessoires et batteries)

\* (Toutes pièces détachées ou composants qui ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus (ou les annexes mentionnées dans le tableau) sera garantie 2 ans contre tous vices matière, de fabrication et de conception, à partir de la date de livraison)

- Les Conditions de la Garantie pour un usage Résidentiel :
  - La porte de garage doit être utilisée à des fins privées suivant les conditions normales d'utilisation, c'est-à-dire un maximum de **5 cycles** (ouverture /fermeture) par jour.
  - La porte de garage doit être posée par un installateur professionnel qualifié.  
(le client final est obligé de contacter un professionnel pour une réclamation éventuelle)
  - La porte de garage doit être correctement installée et conforme aux recommandations indiquées dans les notices de pose.
  - La porte de garage doit être correctement entretenue pour assurer une durée de vie prolongée du produit.
  - La porte de garage doit avoir fait l'objet d'une révision annuelle démontrable.  
(Un carnet d'entretien en fin de document est mis à votre disposition)
  - La garantie ne pouvant en aucun cas avoir pour effet de prolonger la durée de vie des produits ALUDOOR.
  - La garantie est annulée dans les cas suivants :
    - en cas d'endommagement ou d'utilisation incorrecte ou non conforme aux recommandations.
    - à toute modification réalisée sur les produits sans l'autorisation préalable d'ALUDOOR.
    - à des contraintes extérieures (piquage sur peinture dû au tronçonnage ou ponçage à proximité, vandalisme
    - incendie, inondations ...) ou tout autre cas de force majeure
    - où les défauts visibles ont été déclarés 1 mois après la livraison

### **ATTENTION :**

En cas de vice caché, le professionnel ou l'installateur agréé aura 1 mois après la livraison à partir de l'apparition de celui-ci pour engager son action éventuelle, passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

## Corrosion et tenue du revêtement :

- Nos panneaux sont fabriqués à partir de tôle d'acier laminé à froid, galvanisé à chaud et revêtu de peinture polyester, de peinture polyuréthane, de peinture PVC (plastisol) ou d'un film PVC (film plaxé). Ces différents produits nous sont livrés conformément aux normes EN 10169 ou EN 10327.

- Cela signifie qu'en dehors des restrictions géographiques (Bord de mer, Altitude > 900 m par rapport au niveau de la mer,...), Atmosphériques (milieu salin, chimique, fort indice UV...) ou circonstanciels (coups, nettoyage par solvants,...), nos panneaux sont garantis contre la corrosion et le décollement du revêtement suivant les catégories indiquées ci-dessous:

**Catégorie 1 :** Pour les panneaux Standard en couleur Blanc (sans option de laquage) :

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **5 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **1 an**

**Catégorie 2 :** Pour les panneaux plaxé (exemple : plaxé 7016, Chêne Luxe, Chêne foncé, Carbon, Cuir, Alux, Oak light, Irish oak) :

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **5 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **2 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **1 an**

**Catégorie 3 :** Pour les panneaux en couleur Chêne laqué (exemple : Chêne Luxe laqué, Chêne Foncé laqué, Effet CORTEN, NOIR PERLÉ)

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **5 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **1 an**

**Catégorie 4 :** Pour les panneaux laqués peinture DEEP MAT (exemple : ANTHRACITE DEEP MAT, QUARTZ DEEP MAT, NOIR CARBON DEEP MAT)

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **10 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **10 ans**

**Catégorie 5 :** Pour les panneaux avec option laquage Aludoor (RAL ou teintes Akzo en finition Satiné ou Fine texture) :

(à compter de juin 2018)

- Au-delà de 20000 m de la zone côtière (mer) ..... **10 ans**
- De 5000 m à 20000 m de la zone côtière (mer)..... **7 ans**
- A moins de 5000 m de la zone côtière (mer)..... **5 ans**

**Catégorie 6 :** Pour les panneaux standard en couleur RAL 9007 satin (sans option de laquage) :

- Au-delà de 3000 m de la zone côtière (mer) ..... **5 ans**
- A moins de 3000 m de la zone côtière (mer)..... **non garantie**

La garantie n'est pas prise en compte si un produit abrasif a été utilisé sur la surface des panneaux (produits agressifs, scotch orange de bâtiment ou autres), des rayures ont endommagé la peinture et provoqué par la suite un décollement de celle-ci (exemple : coups, etc...) et si l'entretien n'a pas été réalisé régulièrement. La garantie n'est pas prise en compte également si les panneaux sont de couleurs foncées et exposées directement au soleil, plus particulièrement à une orientation Sud (Sud Est / Plein Sud / Sud Ouest). Le choix des couleurs en fonction de l'orientation de la porte est dans ce cas un élément majeur de la décision que nous ne maîtrisons pas.

## Délaminage :

Nous garantissons nos panneaux contre le délaminage (séparation des tôles de la mousse) pour une durée de **5 ans**, pour peu qu'ils ne soient pas exposés à des températures supérieures à **50°C**.

## Déformation :

Pour les portes à refoulement plafond et d'une largeur supérieure ou égale à **5000mm**, l'utilisation de renforts Oméga est obligatoire sous peine de déformation des panneaux soumis à leur propre charge, à des vents importants. Pour les portes refoulement au plafond en manœuvre motorisée et supérieure à **7 m<sup>2</sup>**, il est fortement conseillé d'y installer un raidisseur de panneau pour éviter l'arrachement de la platine fixée au panneau.

Les couleurs foncées ne doivent pas être exposées directement au soleil, surtout avec une orientation Sud (Sud Est / Plein Sud / Sud Ouest).

Dans le cas d'une longue exposition au soleil, les panneaux peuvent subir une déformation par effet bilames. Cette flexion des panneaux peut également nuire au fonctionnement de la porte, voire l'endommager durablement. Les caractéristiques du chantier, en particulier l'exposition de la porte au soleil, sont, dans ce cas, des éléments majeurs sur la décision du choix de la couleur que nous ne maîtrisons pas.

## Viellissement de la Teinte :

Les conditions climatiques (Lune, Soleil, Air salin, etc..) peuvent engendrer des variations de la teinte sur la face extérieure avec le temps.

Nous garantissons la teinte d'origine pour une durée de **1 an**. La garantie n'est pas prise en compte si les panneaux sont de couleurs foncées et exposées directement au soleil, plus particulièrement à une orientation Sud (Sud Est / Plein Sud / Sud Ouest). Le phénomène de vieillissement de la teinte peut être limité en utilisant notre produit d'entretien RAVIVCOLOR pour permettre de garder le plus longtemps possible la teinte d'origine. Les conditions climatiques peuvent engendrer des légères variations de teinte avec le temps, au-delà de cette période de garantie, vous pouvez utiliser une peinture adaptée aux matériaux si vous souhaitez repeindre votre produit (contacter ALUDOOR ou un professionnel dans ce domaine pour avoir plus d'informations).

## Etat de Surface :

Un panneau peut toujours présenter des défauts de surface (micro-rayures, légère ondulation, etc..), il est d'usage dans la profession de considérer que de tels défauts sont acceptables s'ils ne peuvent être perçus lorsqu'on regarde le panneau à une distance minimale de **1,5 mètres** à la perpendiculaire de celui-ci, ou d'un angle de **maximum 60 degrés**.

Le film de protection recouvrant les deux faces des panneaux doit être ôté immédiatement après la pose de la porte, et ce au plus tard dans les **6 mois** de la date de Livraison des panneaux. En dehors de ce délai, la peinture ou le film PVC (imitations bois) peuvent subir des dommages lors de l'enlèvement du film de protection.

## Entretien :

### • **Panneaux en acier prélaqué ou laqué :**

Les panneaux peuvent être nettoyés au savon neutre et à l'eau claire à l'aide d'un chiffon doux non abrasif, puis rincés et séchés. Attention, lors du nettoyage, ne pas insister sur le frottement des panneaux car vous pouvez endommager le laquage de votre porte. Si les lavages ne sont pas effectués régulièrement, la garantie déchoit et nous ne répondons pas à la perte de brillance éventuelle du produit, altération ou blanchiment de la couleur. La surface laquée doit être maintenue libre et propre à l'aide de détergent neutre de type RAVIVCOLOR disponible dans notre catalogue.

### • **Panneaux en acier plaxé :**

Les panneaux plaxés ne peuvent être nettoyés autrement qu'à l'eau claire ou contenant un savon neutre et doivent être rincés à l'eau froide puis complètement séchés. Evitez tout détergent oxydant (p.e. chlorite) ou solvant organique (p.ex. acétone, méthyl éthyle ketone, éthyle acétate, solvants chlorés ou aromatiques tels que Toluène ou Xylène). Lisez toujours la composition des détergents et n'utilisez aucun produit de composition inconnue. Certaines substances (verniss à ongles, encre, goudron, bitume) peuvent pénétrer la surface du film et causer des taches permanentes. L'exposition à divers produits chimiques, détergents, huiles, adhésifs, fumées, nettoyage par haute pression ou par vapeur, les conditions météo extrêmes, l'immersion prolongée dans l'eau, la pollution atmosphérique (en particulier la présence de dioxyde de soufre), de chaleur ou de sels, les dommages causés par les oiseaux ou l'urine animale, les environnements constamment aspergés d'eau (proches de la mer, de lacs ou périodiquement inondés), ceux sous fumée, poussière, poudre métallique, ciments, sulfate de calcium et agents chimiques, peuvent détériorer les revêtements Plaxé.

Il est recommandé de nettoyer régulièrement les panneaux tous les **3 mois** à l'eau claire (froide ou tiède) ou avec notre produit RAVIVCOLOR, à l'aide d'un chiffon doux et propre, afin d'en ôter tout contaminant agressif, d'assurer la qualité et la durée de vie du produit. Il est même conseillé d'augmenter la fréquence de ces entretiens sur des sites proches de la zone côtière qui sont attaqués/exposés à l'air salin. Ce nettoyage sera nécessaire pour se débarrasser des substances/particules amenées par l'environnement extérieure et tendant à dégrader le produit (exemple : pollution, sel, éclaboussures, etc..).

Protégez la porte contre les substances agressives et acides telles que les bases, les acides, le sel d'épandage, du ciment, de la chaux et tous autres produits abrasifs.

Enfin, il est de la responsabilité du client d'ALUDOOR d'avertir le client final de ces conditions d'entretien et de fournir la preuve écrite de cet avertissement.

## Annexe 2 : GARANTIE Laquage sur Profils aluminium des Portes Battantes

- Le laquage des profils en aluminium pour les Portes Battantes est garanti **10 ans** suivant les tolérances et prescriptions du label QUALICOAT.
- **Exclusion de la Garantie :**
  - Dégâts causés volontairement ou par faute grave (produits agressifs, coups, etc...)
  - Dégâts causés par des circonstances anormales (exemple : catastrophes naturelles , etc...)
  - Toute forme de dégradation causée par usure anormale, vieillissement, causes d'origines mécaniques, milieu agressif, etc...
  - Dégâts causés suite au non entretien ou mauvais entretien chronique
- **Entretien :**
  - La surface laquée doit être maintenue libre et propre à l'aide de détergent neutre de type RAVIV'COLOR disponible dans notre catalogue. L'entretien doit être effectué tous les mois pour conserver la qualité d'origine du produit. Si les lavages ne pas effectués régulièrement, la garantie déchoit et Aludoor ne répondra pas de la perte de brillant éventuelle du produit, altération ou blanchiment de la couleur.

## Annexe 3 : GARANTIE Hublots

1. Cadre Hublot en matière plastique et aluminium : Garantie **1 an**
2. Vitrage en matière plastique : Garantie **1 an**
  - **Exclusion de la Garantie :**
    - les détériorations pour cause de rayures.
    - En fonction des circonstances de montage et de conditions atmosphériques, de la condensation peut apparaître provisoirement dans l'espace compris entre les vitres en matières plastique.Il ne s'agit pas d'un défaut du produit, les vitrages en matières plastique ne permettent pas d'introduire un gaz neutre à l'intérieure, celui-ci n'étant pas comparable à un double vitrage en matière verre, il est naturel d'y voir par moment de la condensation. Cependant ces vitrages répondent parfaitement à la norme pour les parties vitrées sur porte de garage.
3. Vitrage en matière Verre : Garantie **10 ans**  
(sur la diminution de visibilité par condensation ou par dépôt de poussières sur face internes du vitrage)
  - **Exclusion de la Garantie :**
    - Vitrage cassé ou fêlé
- **Entretien Vitrage en matière plastique et verre :**
  - Nettoyage avec une éponge humidifiée ou un chiffon doux, utilisez beaucoup d'eau et si nécessaire un détergent, respectez les prescriptions du fabricant. Le détergent doit être compatible avec les résines acryliques ou avec le polycarbonate pour les vitrages en matière Verre.
  - N'Utilisez pas de détergent à récurer, d'outil tranchant ou de détergent à base d'alcool pour vitrage !!! => Ils provoquent des fissures de contrainte et abiment le vitrage.

Concernant les automatismes, à usage individuel / résidentiel, une garantie de bon fonctionnement est assurée **suivant le chapitre « Durée de Garantie »** après la livraison avec une utilisation normale, c'est-à-dire maximum 5 cycles (ouverture /fermeture) par jour, à l'exception des clauses indiquées par le fabricant de la motorisation. (document joint avec la motorisation)

Concernant les automatismes, à usage industriel, une garantie de bon fonctionnement est assurée par ALUDOOR pour une période de **1 an** après la livraison , à l'exception des clauses indiquées par le fabricant de la motorisation.(document joint avec la motorisation)

### **Durée de la Garantie**

Nous garantissons, à partir de la date de facturation :

- **5 ans** sur têtes d'opérateurs et unités de contrôle pour les marques LIFTMASTER, SOMMER et SOMFY
- **2 ans** sur têtes d'opérateurs et unités de contrôle pour la marque APERTO
- **3 ans** sur têtes d'opérateurs et unités de contrôle pour la marque NICE
- **1 an** pour les opérateurs à usage industriel
- **1 an** sur pièces détachées (exemple : télécommandes, digicode, etc...)

La garantie ne s'applique pas sur les consommables et pièces d'usure, par exemple : fusibles, accu, ampoules, système de freinage mécanique, piles, etc....

Un remplacement ou une réparation pendant la période de garantie n'implique pas une nouvelle période de garantie.

### **Conditions de Garantie**

La demande d'application de la Garantie est à faire par courrier en précisant la facture d'achat et le numéro de série du produit. La garantie exclue les dépenses occasionnées pour le démontage et la pose, les frais de vérification de pièces, les revendications sur une perte de bénéfice ou les demandes de dommages et intérêts.

Le matériel doit avoir été régulièrement entretenu, et la maintenance du support effectuée.

### **Prestations**

La Garantie ne s'applique exclusivement que pour des dégâts sur l'objet de la vente. La preuve doit être établie que le défaut est du à un composant ou à un matériel défectueux, voir un vice de fabrication de la motorisation.

La Garantie ne s'applique pas si les dégâts sont dus à :

- Mauvaise utilisation et non respect des données se trouvant sur les documentations techniques de la motorisation
- Force Majeure, par exemple : feu, eau, catastrophe naturelle, surtension, humidité, .....
- Destruction par négligence ou délibérée
- Abrasion/usure
- Défaut d'entretien, ou de maintenance
- Réparations par des personnes non qualifiées
- Utilisation de composants/pièces d'origine étrangère
- Enlèvement ou dégradation du numéro de production

## ENTRETIEN : Porte sectionnelle refoulement au Plafond

Les Garanties sont assujetties à l'obligation d'effectuer régulièrement un entretien préventif de **2 à 3 fois par an (environ tous les 3 mois)**.

En bord de mer ou environnement agressif, il est nécessaire d'augmenter la fréquence d'entretien à **6 fois par an**.

Cet entretien consiste à :

- Nettoyer les panneaux suivant les consignes d'entretien mentionnées à l'annexe 1
- Graisser à l'aide d'un lubrifiant de type WD40 :
  - les rails de guidage
  - les axes et roulements des galets
  - les axes des charnières
- Graisser légèrement les caoutchoucs à l'aide de vaseline.
- Contrôler visuellement si les câbles de levage ne s'effilochent pas.
- Enlever la saleté et les déchets de la porte ou de ses environs.
- Graisser les ressorts à l'aide d'un lubrifiant au lithium.

Cet entretien permet également d'enlever les graisses usuelles (traces noires) qui se trouvent sur le produit.

En cas de nécessité ou d'anomalies constatées, veuillez contacter votre installateur professionnel afin d'assurer le contrôle globale et y apporter un entretien complémentaire à la porte notamment sur les points suivants :

- Vérification de la fixation de tous les éléments, de l'équilibre de la porte, l'usure des câbles de levage
- Graissage des ressorts
- Contrôler l'équilibrage et le fonctionnement manuel de la porte
- Vérifier si aucune des pièces ne sont pas endommagées ou usées
- Contrôler l'enroulement des câbles de levage dans les tambours

**La mise en place d'un contrat d'entretien auprès de votre installateur professionnel est fortement conseillée.**

## ENTRETIEN : Porte sectionnelle refoulement Latérale

Les Garanties sont assujetties à l'obligation d'effectuer régulièrement un entretien préventif de **2 à 3 fois par an (environ tous les 3 mois)**.

En bord de mer ou environnement agressif, il est nécessaire d'augmenter la fréquence d'entretien à **6 fois par an**.

Cet entretien consiste à :

- Nettoyer les panneaux suivant les consignes d'entretien mentionnées à l'annexe 1
- Graisser à l'aide d'un lubrifiant de type WD40 :
  - les rails de guidage
  - les axes et roulements des galets
  - les axes des charnières
- Graisser légèrement les caoutchoucs à l'aide de vaseline.
- Enlever la saleté et les déchets de la porte ou de ses environs (notamment au niveau du seuil bas de la porte).

Cet entretien permet également d'enlever les graisses usuelles (traces noires) qui se trouvent sur le produit.

En cas de nécessité ou d'anomalies constatées, veuillez contacter votre installateur professionnel afin d'assurer le contrôle globale et y apporter un entretien complémentaire à la porte.

**La mise en place d'un contrat d'entretien auprès de votre installateur professionnel est fortement conseillée.**

## ENTRETIEN : Porte Battante

Les Garanties sont assujetties à l'obligation d'effectuer régulièrement un entretien préventif de **2 à 3 fois par an (environ tous les 3 mois)**.

En bord de mer ou environnement agressif, il est nécessaire d'augmenter la fréquence d'entretien à **6 fois par an**.

Cet entretien consiste à :

- Nettoyer les surfaces à l'eau et au savon neutre puis rincer à l'eau claire
- Graisser légèrement les caoutchoucs à l'aide de vaseline.
- Enlever la saleté et les déchets de la porte.
- Nettoyer et lubrifier les éléments articulés comme la serrure, les paumelles, etc....

Cet entretien permet également d'enlever les graisses usuelles (traces noires) qui se trouvent sur le produit.

En cas de nécessité ou d'anomalies constatées, veuillez contacter votre installateur professionnel afin d'assurer le contrôle globale et y apporter un entretien complémentaire de la porte.

# CARNET D'ENTRETIEN

Ce carnet contient des références techniques et des indications sur l'installation, la maintenance, les réparations effectuées et les changements. Il doit pouvoir être transmis aux organismes agréés en cas d'inspection.

**Client :** \_\_\_\_\_  
(Nom, Prénom, adresse et Contact)

**Description de la porte :** \_\_\_\_\_  
(Modèle et Type)

**Numéro d'identification :** \_\_\_\_\_ **Lieu :** \_\_\_\_\_  
(N° De série claires de la porte) (Ville)

**Panneaux :** \_\_\_\_\_  
(Nombre, matériau, taille, poids)

**Alimentation :** \_\_\_\_\_ **Type d'opération :** \_\_\_\_\_  
(Tension en entrée) (Marque moteur, Impulsion, Automatique, autres)

**Installateur :** \_\_\_\_\_ **Date d'installation :** \_\_\_\_\_  
(Nom, Adresse, Téléphone)

## Liste des composants installés (unité d'entraînement, appareils de contrôle et de sécurité)

Les caractéristiques techniques et les performances des composants ci-dessous sont documentées dans les manuels d'installation et/ou sur l'étiquette du composant même.

**Unité d'entraînement :** \_\_\_\_\_  
(Type, N° De série)

**Opérateur :** \_\_\_\_\_  
(Type, N° De série)

**Coffret de commande / Carte électronique :** \_\_\_\_\_  
(Type, N° De série)

**Cellules photoélectriques :** \_\_\_\_\_  
(Type, N° De série)

**Dispositifs de sécurité :** \_\_\_\_\_  
(Type, N° De série)

**Feu Clignotant :** \_\_\_\_\_  
(Type, N° De série)

**Télécommande radio :** \_\_\_\_\_  
(Type, N° De série)

**Autres :** \_\_\_\_\_  
(Type, N° De série)

## Avertissement de risques résiduels et d'utilisation incorrecte prévisible

Informez avec des signaux fixés aux points à risque du produit et/ou avec des instructions écrites à donner et expliquer à l'utilisateur de la porte ou à toute personne responsable, les risques existants et les utilisations incorrectes prévisibles.

---

---

---

---

# SUIVI ENTRETIEN PRODUIT

Date	Description du travail (Installation, démarrer, changement, contrôle des composants de sécurité, réparations, adaptations)	Signature du technicien	Signature du Client
■			
Observations :			
■			
Observations :			
■			
Observations :			
■			
Observations :			
■			
Observations :			
■			
Observations :			
■			
Observations :			



**PORTES SECTIONNELLES - RESIDENTIELLES - INDUSTRIELLES**

**Votre Installateur**

**Nom et Prénom des Poseurs**

M \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_

**Date de pose: \_\_ / \_\_ / \_\_**

*Cachet entreprise :*

*Signature et nom du client Final :*